



Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille treize et le 26 Novembre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau

***Etaient présents (22) :** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Madame Maud URSULE (départ 21 heures), Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, , Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, ,*

***Etaient absents (8) :** Monsieur Renélien CABRIOLLE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE,*

***Etaient excusés(2) :** Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE*

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

***Etaient représentés(1) :** Henriette ALEXIS VAINQUEUR*

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passée à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N°11-11-2013

Modification du plan de financement du centre multi accueil

Monsieur le Maire expose à l'assemblée

Par délibérations N° 06/09/2011 du 29 décembre 2011 l'assemblée délibérante approuvait les projets d'investissement programmés dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocation Familiales le 25 aout 2011.

Ces projets prévoyaient la construction d'un centre multi accueil, à l'Espérance, la rénovation de la salle polyvalente de Vieux Bourg, ainsi que la réhabilitation de la maison de quartier de ROUSSEAU pour la création d'une ludothèque.

Une étude de faisabilité a été conduite entre les mois de janvier et juillet 2013. Elle s'est déclinée en trois phases :

- L'analyse des besoins et la faisabilité
- L'élaboration du pré programme
- L'élaboration du programme fonctionnel et technique

Cette étude a aussi permis de fixer les couts de réalisation de ces projets.

- Le centre multi accueil est évalué à 2 501 101.80 euros
- La salle polyvalente à 246 539.61 euros
- La ludothèque de rousseau à 121 372.68 euros

Compte tenu de ces nouveaux éléments le Maire propose au conseil d'approuver le nouveau plan de financement, relatif à ces projets.

**Plan de financement des travaux d'investissement programmés dans la cadre du
C.E.J. 2013 -2014 2015**

PROJETS	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES		COMMUNE			CONSEIL REGIONAL	CONSEIL GENERAL	MONTANTS
	FOND NATIONAL	FONDS PROPRES	Crédits 2013	crédits 2014	crédits 2015	2014 -2015	2014 -2015	
Etudes préalables			23 875,43					
MULTI ACCUEIL	732 000,00	60 000,00		341 820,36	341 820,36	410 184,40	615 277,08	2 501 102,20
M. D. Q. Rousseau				36 411,80	12 137,00	36 412,00	36 411,00	121 371,80
Salle polyv. Perrin					98 615,84	73 961,88	73 961,88	246 539,60
TOTAL	732 000,00	60 000,00	23 875,43	378 232,16	452 573,20	520 558,28	725 649,96	2 869 013,60

Vu l'étude de faisabilité relatif au projet d'investissement du Contrat Enfance Jeunesse de la ville de Morne-À-L'eau

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire

Et après en avoir délibéré

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver la modification du plan de financement des projets d'investissement programmés dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la ville de Morne-À-L'eau

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des organismes intégrés au plan sur la base d'une autorisation de programme sur deux exercices

Article 3 : de préciser que les inscriptions budgétaires se feront en fonction des financements obtenus et qu'en conséquence le présent plan est susceptible de modification

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour expédition certifié conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 26 novembre 2013

